

DEPARTEMENT

YONNE

COMMUNE DE VILLENEUVE SUR YONNE

Envoyé en préfecture le 18/04/2024

Reçu en préfecture le 18/04/2024

Publié le

ID : 089-268904539-20240411-DELIB20240407-BF



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU C.C.A.S

Nombre de membres		
afférents au Conseil d'administration	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
17	17	13

Séance du 11 Avril 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le onze avril à 18 H 00 le Conseil d'administration du Centre Communal d'Action Sociale de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Mme NAZE Nadège, Présidente du CCAS.

Date de convocation

28/03/2024

Présents : Mme Nadège NAZE, M. LOISEAU Fabrice, Mme DIMANCHE Annick, Mme FERRET Marie-Claire, Mme Joan RICHARDSON, M. Eric PEANNE, M. LUCAS Pierre, Mme PELTIER Françoise, M. BURGUIERE Claude

Absents excusés : Mme BERTRAND Dominique, Mme NOLLET Nelly, Mme DER AGOBIAN Flore, Mme VETFERT Bernadette (pouvoir Mme FERRET), M. GREMILLET Claude (pouvoir Mme DIMANCHE). Mme HOURLIER Lydia (pouvoir à M. E. PEANNE) Mme LETIN Carole (pouvoir à F. LOISEAU), Mme MOURGUES Josselyne.

Délibération 2024-04-07 : VOTE DU BUDGET 2024

Objet de la délibération

N° 2024-04-07

Vote du Budget 2024

Le Conseil d'administration du Centre Communal d'Action Sociale (C.C.A.S.) de Villeneuve sur Yonne, réuni sous la présidence de Madame Nadège NAZE,

VU le Code général des collectivités territoriales (CGCT) et notamment ses articles L.1612-1 à L.1612-20 et L.2311-1 à L.2343-2 relatifs à l'adoption et l'exécution des budgets communaux ainsi qu'aux finances communales,

VU l'instruction M14 modifiée précisant les règles de comptabilité publique et de présentation du budget et ses modifications à compter du 1^{er} janvier 2007,

VU l'article L.2312-1 du CGCT prévoyant l'organisation obligatoire d'un débat d'orientation budgétaire dans les deux mois précédant le vote du budget pour les communes de plus de 3 500 habitants,

VU la délibération n° 2024-03-01 du 20 mars 2024 prenant acte de la tenue du débat d'orientations budgétaires,

VU le projet de budget primitif pour l'exercice 2024,

Le Conseil d'administration, après en avoir délibéré par 13 voix pour :

- **ADOpte** dans son ensemble le budget primitif 2024 ainsi qu'il suit :



En section de fonctionnement, les chapitres suivants en dépenses :

Chapitre	Intitulé	Propositions
011	Charges à caractère général	25 590,00 €
012	Charges de personnel	47 120,00 €
65	Autres charges de gestion courante	14 740,00 €
67	Charges exceptionnelles	200,00 €
68	Dotations aux provisions	50,00 €
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	3 500,00 €
TOTAL DEPENSES DE L'EXERCICE		91 200,00 €

En section de fonctionnement, les chapitres suivants en recettes :

Chapitre	Intitulé	Propositions
70	Produits des services et du domaine	6 200,00 €
74	Dotations, subventions et participations	70 171,53 €
77	Produits exceptionnels	- €
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	- €
002	Résultat antérieur reporté	14 828,47 €
TOTAL RECETTES DE L'EXERCICE		91 200,00 €

En section d'investissement, les chapitres suivants en dépenses :

Chapitre	Intitulé	Propositions
21	Immobilisations corporelles	500,00 €
10	Dotations, fonds divers et réserves	- €
TOTAL DEPENSES DE L'EXERCICE		500,00 €

En section d'investissement, les chapitres suivants en recettes :

040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	3 500,00 €
001	Excédent d'investissement reporté	15 103,23 €
10	Dotations, fonds divers et réserves	244,77 €
TOTAL RECETTES DE L'EXERCICE		18 848,00 €

Ce budget est équilibré à la somme de 91 200 € en section de fonctionnement mais il présente un suréquilibre de 18 348 € en section d'investissement en raison de la reprise d'un excédent d'investissement suite à la clôture, en 2018, de deux budgets annexes : Résidence Personnes Agées (RPA) et Aides aux Familles (AAF).

Le Secrétaire
E. PEANNE



Pour extrait conforme,
La Présidente
Nadège NAZZE

